

## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

- Siège #1 - Valérie Giguière
- Siège #2 - Quentin Kelhetter
- Siège #3 - Robert Gendron
- Siège #4 - Amélie Guay
- Siège #5 - Joanne Costo
- Siège #6 - Annie Demers

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et M. Saad Rekkal, chargé de projet.

Présence de (27) citoyen(s).

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

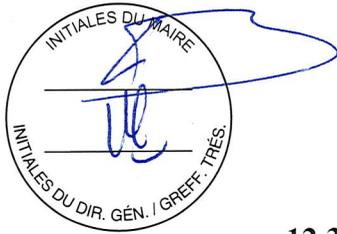
Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Approbation - séance ordinaire du 3 septembre
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Nombre d'élus pour les élections en 2025
  - 5.2 - Compensation TVQ - Volet 2
  - 5.3 - TECQ
    - 5.3.1 - Offre de services comptables - reddition de compte TECQ 2019-2023
    - 5.3.2 - Dépôt du montant 2024-2028
  - 5.4 - Suivi - Rapport ergonomie Medial Services-Conseils-SST
  - 5.5 - Exemption de taxes PAIS
  - 5.6 - Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
  - 6.1 - Revenus - Septembre 2024
  - 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 - Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- 8 - TRANSPORT**
  - 8.1** - Suivi travaux de réparation de trottoirs/PAFFSR
  - 8.2** - Nettoyage des fossés route Courteau /PAVL
  - 8.3** - Branches nuisibles en bordure des rangs Saint-Joseph et Saint-Charles
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1** - Réseaux d'aqueduc et égouts
  - 9.2** - Offre de services - remplacement valves SP2
  - 9.3** - Étude de faisabilité - Projet d'aqueduc rang Saint-Joseph
  - 9.4** - Autorisation de signature - Entente gestion des cours d'eau avec la MRC Bécancour
  - 9.5** - Offre de service suite au rapport des fosses septiques
  - 9.6** - Suivi - Installations des poteaux d'Hydro QC au rang Saint-Charles
  - 9.7** - Suivi - Entente intermunicipale avec Parisville - Réseau d'aqueduc rang Saint-Charles
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 10.1** - Rapport de permis émis en septembre 2024
  - 10.2** - Village-relais
    - 10.2.1** - Plan d'action et accompagnement de candidature
    - 10.2.2** - Photographies - Phase 2 et phase 3
  - 10.3** - Salaire - Coordinatrice du Marché public (Action de grâce)
  - 10.4** - Offre de services de notaire - Entente avec les terrains boisés
  - 10.5** - Offre de services en urbanisme FQM - Modification de règlement de zonage
  - 10.6** - Autorisation relative au CCU
    - 10.6.1** - 1220, route Marie-Victorin
    - 10.6.2** - 175, 14e Avenue
- 11 - LÉGISLATION**
  - 11.1** - Adoption du règlement #200-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme #95-2012
  - 11.2** - Adoption du règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012
  - 11.3** - Adoption du règlement #202-2024 relatif à la gestion des réseaux d'aqueduc, d'égouts, et du pluvial de la municipalité
  - 11.4** - Projet de règlement #203-2024 sur les conditions d'utilisation de la piste à rouleaux de Deschailons-sur-Saint-Laurent
    - 11.4.1** - Avis de motion
    - 11.4.2** - Adoption du projet de règlement
  - 11.5** - Projet de règlement #204-2024 sur les conditions d'utilisation de la patinoire extérieure de Deschailons-sur-Saint-Laurent
    - 11.5.1** - Avis de motion
    - 11.5.2** - Adoption du projet de règlement
- 12 - LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1** - Bibliothèque
  - 12.2** - Offre de services - Panneau piste à rouleaux (pumptrack)



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 12.3 - Camp de jour 2024
- 12.4 - Offre de services - Entretien des pistes de ski de fond et randonnée hiver 2024-2025
- 12.5 - Résultat du sondage - On bouge à Deschaillons 2024
- 12.6 - Certificat de paiement 07 FM Construction
- 12.7 - Soirée de bénévoles et nouveaux arrivants à la nouvelle salle 2024
- 12.8 - Demande d'aide financière fonds culturel MRC de Bécancour - Comité culturel
- 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)
- 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Joanne Costo  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

### 3 - PROCÈS-VERBAL

2024-10-292

#### 3.1 - Approbation - séance ordinaire du 3 septembre

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre dernier.

### 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et répond aux questions des membres du conseil.

### 5 - ADMINISTRATION

2024-10-293

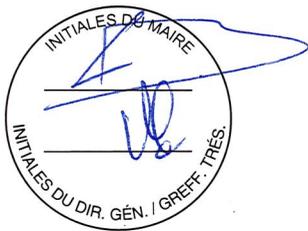
#### 5.1 - Nombre d'élus pour les élections en 2025

Considérant que l'article 83 du projet de loi 57 (PL57) est entré en vigueur le 6 juin 2024, modifiant ainsi la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LÉRM) par l'adoption de l'article 44.1, qui permet la réduction du nombre de conseillers dans les municipalités de moins de 2000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé à des fins électorales;

Considérant que notre municipalité compte moins de 1000 habitants et n'est pas divisée en districts électoraux;

Considérant que cette modification s'applique à l'élection générale de 2025, et que le règlement à ce sujet doit être adopté avant le 31 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

De conserver le nombre actuel de 6 conseillers et un maire conformément aux dispositions du PL57 en vue de l'élection générale de 2025.

2024-10-294

### 5.2 - Compensation TVQ - Volet 2

Considérant que le 6 août dernier, une demande d'aide a été envoyée pour sensibiliser le gouvernement au sujet du partage de la valeur de la croissance de la taxe de vente du Québec (TVQ);

Considérant que cette mobilisation a permis de sensibiliser la ministre des Affaires municipales, les députés et le gouvernement en faveur d'une formule de partage qui soutient davantage les communautés moins favorisées et éloignées, tout en ne limitant pas la part des municipalités plus avantagées;

Considérant que la ministre des Affaires municipales a décidé de mettre en place un deuxième volet au partage de la croissance de la TVQ, doté d'un montant équivalent à 10 % du montant total dans six ans;

Considérant que l'application de ce nouveau volet se déploiera progressivement entre 2025 et 2030, comme suit :

- 2025 : 2,5 %
- 2026 : 4,5 %
- 2027 : 6,5 %
- 2028 : 8 %
- 2029 : 9 %
- 2030 et les années suivantes : 10 %;

Considérant que ce partage constitue un gain majeur pour l'ensemble du monde municipal, en tenant compte de la réalité des territoires dans la répartition des montants;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité autorise Mme Hanta Rasami, directrice générale, à rédiger et transmettre une lettre officielle dans le cadre du volet 2 concernant le partage de la croissance de la TVQ.

### 5.3 - TECQ

2024-10-295

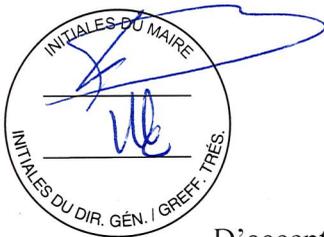
#### 5.3.1 - Offre de services comptables - reddition de compte TECQ 2019-2023

Considérant l'aide financière TECQ accordée par le MAMH;

Considérant qu'ils ont besoin d'une attestation d'un CPA pour la reddition du compte finale;

Considérant l'offre de services reçue de la firme « Groupe RDL Thetford / Plessis Inc. » au montant d'environ 2 500 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

D'accepter l'offre de services de la firme « Groupe RDL Thetford/Plessis Inc. » au montant d'environ 2 500 \$, plus les taxes applicables pour la reddition de compte finale de la TECQ.

### 5.3.2 - Dépôt du montant 2024-2028

La directrice générale informe le conseil qu'une lettre de confirmation a été reçue pour l'aide financière de la TECQ 2024-2028. Le montant accordé par le gouvernement s'élèvera à 701 923 \$ à laquelle pourrait s'ajouter une bonification de 70 192 \$ conditionnelle au respect de critères écoresponsables. Une première programmation de travaux pourra être déposée à compter du mois de novembre 2024.

### 5.4 - Suivi - Rapport ergonomie Medial Services-Conseils-SST

Une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Des achats des matériels et des ajustements ont été faits pour mieux outiller le personnel concerné suite à la réception du rapport.

Un suivi a été fait auprès de la CNESST.

2024-10-296

### 5.5 - Exemption de taxes PAIS

Considérant la résolution n°2024-06-172;

Considérant que la Commission municipale du Québec a accordé une reconnaissance d'exemption des taxes foncières à Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire (PAIS) pour l'immeuble situé au 1596, route Marie-Victorin, sur le territoire de la municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent, pour l'utilisation qu'il en fait, à l'exclusion du bureau loué à la municipalité, correspondant à la partie centrale du bâtiment;

Considérant que cette demande a été formulée conformément aux articles 243.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale et que les conditions d'admissibilité à la reconnaissance sont remplies;

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité accepte l'exemption complète des taxes foncières à Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire (PAIS) pour l'immeuble situé au 1596, route Marie-Victorin, en conformité avec la décision de la Commission municipale du Québec;

Que cette reconnaissance soit effective à compter du 1er janvier 2024, tel que fixé par la Commission municipale du Québec.

2024-10-297

### 5.6 - Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Considérant que la municipalité a adopté une telle politique le 5 février 2019, résolution #2019-02-022 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

Considérant que la municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Considérant que la municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

Considérant qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir le maintien d'un milieu de travail sain;

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 5 février 2019 résolution #2019-02-022;

Que la municipalité adopte la nouvelle Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

## **6 - GESTION FINANCIÈRE**

### **6.1 - Revenus - Septembre 2024**

Le montant total des revenus du mois précédent est de 9 669,06 \$.

2024-10-298

### **6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement**

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

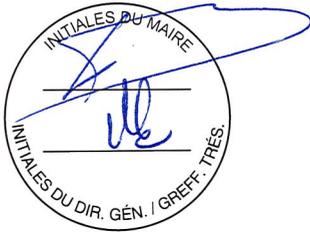
Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	22 875,59 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	386 554,75 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	99 328,22 \$
<b>Total des dépenses :</b>	<b>508 758,56 \$</b>

## **7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-10-299

### **7.1 - Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers**



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Considérant que le taux de taxe de la Sûreté du Québec est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

De transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit :

- Au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- À l'Union des municipalités du Québec;
- Au Député de circonscription de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel;
- Aux MRC et Municipalités du Québec.

## **8 - TRANSPORT**

### **8.1 - Suivi travaux de réparation de trottoirs/PAFFSR**

Suite aux résolutions #2024-01-017 et #2024-08-236, la directrice générale informe le conseil que les travaux pour la réparation des trottoirs s'effectueront au printemps 2025.

2024-10-300

### **8.2 - Nettoyage des fossés route Courteau /PAVL**

Considérant que les fossés de la route Courteau nécessitent un nettoyage;

Considérant que le nettoyage des fossés bénéficie d'une aide financière du PAVL, spécifiquement dédiée à cet entretien, d'un montant de 14 050 \$;

Considérant la soumission de la firme Les entreprises Jacques Beaudet au montant de à 15 000 \$, plus les taxes applicables;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme Les entreprises Jacques Beaudet pour un montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables et d'assumer la différence entre le montant de la soumission et le montant accordé du PAVL.

#### **8.3 - Branches nuisibles en bordure des rangs Saint-Joseph et Saint-Charles**

Une lettre recommandée a été envoyée à chaque propriétaire du rang Saint-Joseph et du rang Saint-Charles Est, les informant de la nécessité de couper les branches nuisibles, si nécessaire, afin de prévenir tout problème de circulation, de déneigement et d'assurer la sécurité routière.

#### **9 - HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **9.1 - Réseaux d'aqueduc et égouts**

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de septembre 2024 est de 413 m<sup>3</sup> (87 972 gallons impériaux).

2024-10-301

##### **9.2 - Offre de services - remplacement valves SP2**

Considérant le rapport de la firme mandatée Otransit concernant l'analyse de la conduite de refoulement du SP2 pour le remplacement des valves désuètes;

Considérant que la firme Otransit recommande de remplacer ces valves par deux clapets anti-retour;

Considérant la soumission reçue de la firme Provan au montant de 6 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de deux clapets anti-retour;

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner l'offre de services reçue de la firme Provan au montant de 6 000 \$, plus les taxes applicables, pour le remplacement des valves désuètes par deux clapets anti-retour.

2024-10-302

##### **9.3 - Étude de faisabilité - Projet d'aqueduc rang Saint-Joseph**

Considérant la résolution # 2024-08-228;

Considérant les 3 possibilités de branchements:

- par la municipalité de Saint-Pierre-les-becquets
- par la municipalité de Parisville
- ou par la route Courteau

Considérant que la municipalité de Parisville a refusé la demande de branchement d'aqueduc des résidents du rang Saint-Joseph;

Considérant que la municipalité est en attente de la décision de la réponse de la municipalité de Saint-Pierre-Les-Becquets;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de la firme AtkinRéalisis au montant de 13 850 \$ plus les taxes applicables pour l'étude de faisabilité du projet de branchement d'aqueduc au rang Saint-Joseph et ce conditionnel à l'acceptation d'entente de la municipalité de Saint-Pierre les-becquets.

Ou d'accepter l'offre de service de la firme AtkinRéalisis au montant approximatif de 13 850 \$ plus les taxes applicables pour l'étude de faisabilité du projet de branchement d'aqueduc au rang saint joseph via la route Courteau.

2024-10-303

#### **9.4 - Autorisation de signature - Entente gestion des cours d'eau avec la MRC Bécancour**

Considérant la résolution #2024-07-169 de la MRC de Bécancour;

Considérant que la MRC de Bécancour détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée la loi;

Considérant que la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

Considérant que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M. Christian Baril, Maire et Mme Hanta Rasami, directrice générale à signer l'entente relative à la gestion des cours d'eau.

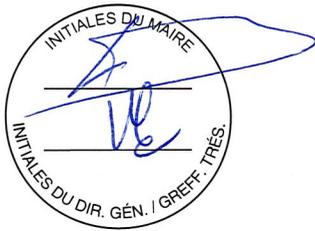
#### **9.5 - Offre de service suite au rapport des fosses septiques**

Point à reporter à une séance ultérieure.

#### **9.6 - Suivi - Installations des poteaux d'Hydro QC au rang Saint-Charles**

La directrice informe le conseil:

- Qu'à la suite de la résolution #2024-05-154 relative à l'installation de 17 poteaux électriques dans le rang Saint-Charles, un total de 18 poteaux a été installé.
- Que la MRC de Bécancour confirme qu'il n'y a aucun secteur identifié dans le règlement de zonage comme étant une zone potentiellement exposée aux glissements de terrains (ZEGT) dans le rang St Charles Est.
- Elle précise que la partie de la municipalité liée à ce projet est désormais terminée.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- Et que le citoyen, responsable du projet est invité à prendre une entente avec ses voisins pour toutes utilisations des terrains avoisinants.

### 9.7 - Suivi - Entente intermunicipale avec Parisville - Réseau d'aqueduc rang Saint-Charles

La directrice informe le conseil :

- Que l'installation des compteurs d'eau et les anti-refoulements pour les résidents concernés débutera le 1er octobre 2024.
- Qu'il reste une seule signature dans le processus de municipalisation des réseaux d'aqueduc privés.
- Des vérifications sont faites avec la municipalité de Parisville pour la date d'installation des 2 compteurs d'eau, des 2 clapets anti-refoulements et des 2 regards afin de voir la possibilité de coordonner les travaux avec eux.

## 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 10.1 - Rapport de permis émis en septembre 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de septembre 2024 indique que 7 permis ont été délivrés pour un montant de 194 800 \$.

### 10.2 - Village-relais

2024-10-304

#### 10.2.1 - Plan d'action et accompagnement de candidature

Considérant la résolution #2023-07-201 concernant l'adhésion de la municipalité au projet Village-Relais, dans le but de favoriser le développement local et régional;

Considérant que la municipalité souhaite soumettre un dossier de candidature au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Considérant que le délai de remise pour le dossier de candidature est en mars 2025;

Considérant qu'une séance d'information sera organisée pour les citoyens et les commerces locaux;

Considérant qu'un dossier visuel de candidature doit être élaboré pour déposer au MTMD;

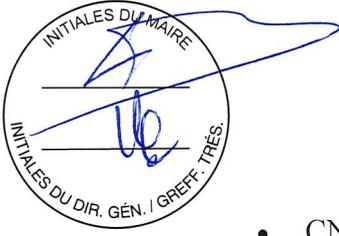
Considérant que ces besoins peuvent être pris en charge en interne par Mme Shany Bélanger-Lavigne, adjointe aux communications de la municipalité;

Considérant les offres de services reçues :

- Agence Well : 21 501,75 \$, plus taxes applicables
- CN Solutions Collaborative : 19 844 \$, plus taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Mme Shany Bélanger-Lavigne, adjointe aux communications à procéder à la conception du dossier de candidature sans frais supplémentaires.



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- CN Solutions Collaborative : 19 844 \$, plus taxes applicables

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Mme Shany Bélanger-Lavigne, adjointe aux communications à procéder à la conception du dossier de candidature sans frais supplémentaires.

De demander le soutien de la firme CN Solutions Collaborative en formule taux horaire en cas de besoin pour les séances d'informations aux citoyens et aux commerces.

2024-10-305

### **10.2.2 - Photographies - Phase 2 et phase 3**

Considérant la résolution #2024-07-217 visant à réaliser des photos professionnelles de notre village, de nos employés et des élus avec monsieur Martin Piché, photographe;

Considérant que la municipalité souhaite promouvoir le futur Village-Relais en toutes saisons ainsi que les commerces locaux;

Considérant que le coût est remboursé par le projet lui-même;

Considérant les soumissions reçues :

- Phase 2 : 10 commerces + 6 photos gratuites pour un montant de 525 \$
- Phase 3 : Photos saisonnières (automne (10) et hiver (10)) pour un montant de 1 050 \$  
*\*Plus les taxes applicables*

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les soumissions pour un montant total de 1 575 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des photos des commerces et des saisons automnale et hivernale de la municipalité, dans le cadre du projet Village-Relais.

2024-10-306

### **10.3 - Salaire - Coordonnatrice du Marché public (Action de grâce)**

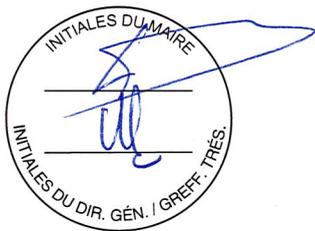
Considérant que la saison du marché public s'est terminée le 31 août 2024;

Considérant l'intérêt manifesté par les producteurs et artisans pour participer à une édition spéciale du marché public le 12 octobre, à l'occasion de la fête de l'Action de grâce;

Considérant l'offre de services de la coordinatrice pour l'organisation et la coordination de cette journée, au montant de 350 \$;

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la tenue d'une édition spéciale du marché public le 12 octobre pour célébrer l'Action de grâce;



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

D'accepter l'offre de services de la coordinatrice au montant de 350 \$ (taxes incluses) pour organiser et coordonner cette journée.

2024-10-307

### 10.4 - Offre de services de notaire - Entente avec les terrains boisés

Considérant la résolution #2024-07-219;

Considérant qu'une entente doit être rédigée afin de permettre aux propriétaires des terrains du nouveau développement d'accéder et d'utiliser les terrains boisés;

Considérant que chaque propriétaire signera une convention individuelle avec la municipalité, laquelle ne sera pas transférable à un futur propriétaire;

Considérant la soumission reçue de la notaire, Me Sonia Sarasin, au montant de 500 \$, plus les taxes applicables, pour la rédaction de cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la notaire, Me Sonia Sarasin, au montant de 500 \$, plus les taxes applicables, pour la rédaction de l'entente permettant aux propriétaires du nouveau développement d'utiliser les terrains boisés.

2024-10-308

### 10.5 - Offre de services en urbanisme FQM - Modification de règlement de zonage

Considérant le projet au Camping Cap à la Roche;

Considérant que ce projet nécessite une modification de règlement de zonage;

Considérant que la MRC Bécancour sera disponible pour faire cette modification à partir du printemps 2025, s'ajoutant le délai de traitement de 6 mois pour ce genre de procédure;

Considérant que ce délai ne convient pas aux propriétaires du Camping;

Considérant l'offre de services en urbanisme (modification règlementaire) de la FQM au montant estimatif de 1550 \$ à 1950 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que ces propriétaires acceptent d'assumer toutes les dépenses relatives à cette démarche;

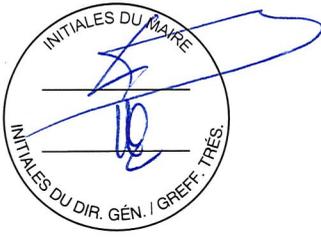
**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services en urbanisme (modification règlementaire) de la FQM au montant estimatif de 1550 \$ à 1950 \$ plus les taxes applicables et ce conditionnel au remboursement des propriétaires de toutes les dépenses relatives à cette démarche.

### 10.6 - Autorisation relative au CCU

2024-10-309

#### 10.6.1 - 1220, route Marie-Victorin



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le comité a pris connaissance des documents pertinents pour fins de l'analyse de la demande;

Considérant que l'adresse concernée est située dans la zone M-03;

Considérant que la présente demande est visée par l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article 27 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité s'appliquent;

Considérant qu'à cet égard, le remplacement du revêtement extérieur respecte le caractère architectural du bâtiment selon son style et n'a pas pour effet de déséquilibrer la composition architecturale de la résidence existante;

Considérant qu'il y a donc lieu de donner favorablement suite à la présente demande;

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2024-10-310

#### **10.6.2 - 175, 14e Avenue**

Considérant que le comité a pris connaissance des documents pertinents pour fins de l'analyse de la demande;

Considérant que l'adresse concernée est située dans la zone R-05;

Considérant que la présente demande est visée par l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article 27 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité s'appliquent;

Considérant qu'à cet égard, l'ajout d'un abri d'auto respecte le caractère architectural du bâtiment selon son style et n'a pas pour effet de déséquilibrer la composition architecturale de la résidence existante;

Considérant qu'il y a donc lieu de donner favorablement suite à la présente demande à condition que l'abri d'auto soit construit conformément au plan préparé par Marilou Gaulin et que les murs latérale droit, arrière et avant soient ouverts;

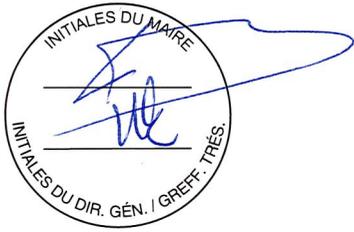
### **IL EST PROPOSÉ PAR : Quentin Kelhetter ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'autorisation pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

#### **11 - LÉGISLATION**

2024-10-311

#### **11.1 - Adoption du règlement #200-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme #95-2012**



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 août 2024 par M. Quentin Kelhetter;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 13 août 2024;

Considérant la consultation publique était le 05 septembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement #200-2024 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme #95-2012 soit adopté.

Une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2024-10-312

**11.2 - Adoption du règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 août 2024 par Mme Valérie Giguière;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 13 août 2024;

Considérant la consultation publique était le 5 septembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement #201-2024 modifiant le règlement de zonage #96-2012 soit adopté.

Une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2024-10-313

**11.3 - Adoption du règlement #202-2024 relatif à la gestion des réseaux d'aqueduc, d'égouts, et du pluvial de la municipalité**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 septembre 2024 par Mme Valérie Giguière;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 septembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement #202-2024 relatif à la gestion des réseaux d'aqueduc, d'égouts, et du pluvial de la municipalité soit adopté.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

**11.4 - Projet de règlement #203-2024 sur les conditions d'utilisation de la piste à rouleaux de Deschaillons-sur-Saint-Laurent**



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2024-10-314

### 11.4.1 - Avis de motion

Mme Annie Demers, par la présente:

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente le règlement #203-2024 sur les conditions d'utilisation de la piste à rouleaux de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Dépose le projet de règlement #203-2024 sur les conditions d'utilisation de la piste à rouleaux de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2024-10-315

### 11.4.2 - Adoption du projet de règlement

Considérant que le projet de règlement #203-2024 sur les conditions d'utilisation de la piste à rouleaux de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est déposé le 1er octobre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le projet de règlement #203-2024 sur les conditions d'utilisation de la piste à rouleaux de Deschaillons-sur-Saint-Laurent déposé le 1er octobre 2024 soit adopté.

### 11.5 - Projet de règlement #204-2024 sur les conditions d'utilisation de la patinoire extérieure de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

#### 11.5.1 - Avis de motion

Point à reporter à une séance ultérieure.

#### 11.5.2 - Adoption du projet de règlement

Point à reporter à une séance ultérieure.

## 12 - LOISIRS ET CULTURE

### 12.1 - Bibliothèque

- Processus d'abonnement de revues

2024-10-316

### 12.2 - Offre de services - Panneau piste à rouleaux (pumptrack)

Considérant le projet de la piste à rouleaux (pumptrack);

Considérant la nécessité de faire respecter des règles de conduite pour l'utilisation de la piste à rouleaux;

Considérant les offres de services reçues pour l'impression d'un panneau de 4 par 6 pieds :



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

FIRME	PRIX	FRAIS DE TRANSPORT
Kalitec inc.	675,43 \$	115 \$
Spectralite / Signoplus	327,10 \$	115 \$

*\*Plus les taxes applicables*

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Spectralite / Signoplus au montant de 327,10 \$, plus les frais de transport de 115 \$, ainsi que les taxes applicables, pour l'impression d'un panneau de 4 par 6 pieds stipulant la réglementation de la piste à rouleaux.

2024-10-317

### 12.3 - Camp de jour 2024

Considérant que la municipalité de Parisville a déposé le rapport d'activités 2024 de la coordonnatrice du camp de jour estival offert aux enfants de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le déficit est de 13 745,98 \$;

Considérant que le pourcentage de fréquentation pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est d'environ 58 %;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le paiement de 7 972,67 \$ à la municipalité de Parisville comme contribution au camp de jour de l'été 2024.

2024-10-318

### 12.4 - Offre de services - Entretien des pistes de ski de fond et randonnée hiver 2024-2025

Considérant la résolution que le conseil manifeste le désire que les pistes de ski de fond et de randonnée soient entretenues;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

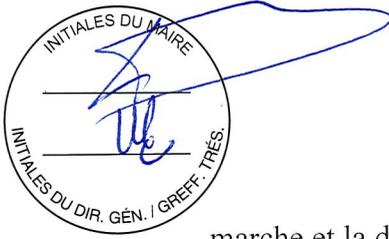
D'octroyer à M. Daniel Tousignant le contrat d'entretien des pistes de ski de fond et de randonnée, ainsi que des bancs, pour une période d'1 an, soit la saison hivernale 2024-2025 au coût de 5 400 \$, et ce, de la première neige à la dernière, tel que mentionné dans la soumission datée du 16 septembre dernier;

D'accorder, à M. Daniel Tousignant, l'entreposage de son véhicule tout terrain à la caserne d'incendie pour la saison de ski de fond 2024-2025;

Autoriser ce dernier, en cas de fortes chutes de neige ou de verglas, à intervenir de façon autonome, au taux de 65 \$/heure, sauf en cas de bris majeur de sa machinerie.

### 12.5 - Résultat du sondage - On bouge à Deschaillons 2024

Les activités les plus populaires pour l'activité **On bouge à Deschaillons** sont la



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

marche et la danse country extérieure.

Ces activités sont prévues le 05 octobre prochain.

2024-10-319

### 12.6 - Certificat de paiement 07 FM Construction

Considérant l'octroi de réaménagement intérieur et extérieur de notre église à la firme FM Construction;

Considérant que la firme « BGA ARCHITECTES », mandatée en architecture, recommande le paiement de la septième facture, au montant de 514 277,01 \$, taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION »;

#### **IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De payer le certificat de paiement 07 au montant de 514 277,01 \$, taxes incluses à l'entreprise « FM CONSTRUCTION » pour les travaux de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre église.

### 12.7 - Soirée de bénévoles et nouveaux arrivants à la nouvelle salle 2024

Si les travaux de la salle multifonctionnelle/église sont achevés tel que prévu le 30 novembre 2024 et si le délai le permet, l'activité aura lieu en décembre. Dans le cas contraire, elle sera reportée au printemps 2025.

2024-10-320

### 12.8 - Demande d'aide financière fonds culturel MRC de Bécancour - Comité culturel

Considérant que le comité des arts et de la culture de Deschaillons souhaite organiser un spectacle de musique et de danse Tango, incluant un atelier de danse, prévu en février 2025 à la nouvelle salle multifonctionnelle;

Considérant qu'une demande d'aide financière peut être soumise à la MRC de Bécancour;

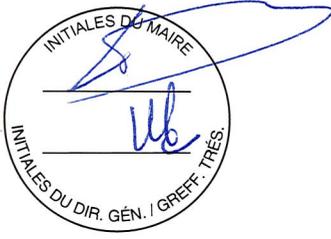
Considérant que la date limite pour soumettre cette demande est le 12 octobre 2024, et que le projet doit se réaliser entre le 12 novembre 2024 et le 11 novembre 2025;

Considérant que l'aide financière minimale est de 1 000 \$ et peut atteindre un maximum de 5 000 \$, sans dépasser 70 % du coût total du projet, et que le demandeur doit fournir une contribution minimale équivalente à 10 % du coût total;

#### **IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser Mme Véronique Poulin, responsable du comité des arts et de la culture de Deschaillons, à soumettre une demande d'aide financière au Fonds Culturel de la MRC de Bécancour pour la réalisation du projet de spectacle et d'atelier de danse Tango.

### 13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- Projet d'asphaltage au rang Saint-Joseph

### 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

- Périmètre urbain/chasse
- Lettre rang Saint-Joseph/St-Charles
- Aqueduc rang Saint-Joseph
- Pont ruisseau Charland/branchement d'aqueduc
- Démolition/maison patrimoniale
- Belvédère
- Fréquence de versement pour les taxes
- Côte du Quai
- Modification de zonage Cap à la Roche
- Service d'urgence Fortierville
- Aide financière aqueduc rang Saint-Joseph
- Délai de rénovation salle multifonctionnelle
- Matelas
- Terrain de pétanque

2024-10-321

### 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h35.

Hanta Rasami  
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril  
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril  
Maire